

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2010

<u>Présent-e-s</u> :	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	<i>Vice-présidente</i>
	M.	Christian	Hottelier	BA	<i>Secrétaire bureau</i>
	M.	Patrice	Arioni	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Marc	Bohren	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Bernard	Boymond	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Evelyne	Butikofer	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Muriel	Devins	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	Daniel	Fischer	DCe	<i>Conseiller</i>
	M.	Florian	Giacobino	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	<i>Conseiller</i>
	Mme	Inès	Micheli Kristof	RL+	<i>Conseillère</i>
	M.	David	Pittier	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Ginior	Rana Zolana	RL+	<i>Conseiller</i>
	M.	Thierry	Schmid	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Jacques	Vallet	BA	<i>Conseiller</i>
	M.	Alain	Walder	DCe	<i>Maire</i>
	M.	Georges	Vuillod	RL+	<i>Adjoint</i>
	Mme	Nicole	Mouty	BA	<i>Adjointe</i>
	M.	Claude	Crottaz		<i>Secrétaire général</i>
<u>Excusé-e-s</u> :	Mme	Helen	Schneuwly	RL+	<i>Présidente</i>
<u>Procès-Verbaliste</u> :	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative
 DCe : Démocrate chrétien et Entente
 RL+ : Radical, Libéral et Plus

En l'absence de Mme H. Schneuwly, **Mme B. Guex-Crosier** présidente ad intérim du Conseil municipal, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et au public présent. Elle ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Th. Schmid demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, soit la nomination, en remplacement de M. G. Thion, d'un délégué communal à l'association Noctambus.

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Prestation de serment de M. David Pittier
- III. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjoints
- VI. Élection d'un délégué à l'association du Noctambus
- VII. Rapports des commissions :
Néant
- VIII. Projets de délibération, résolution, motion :
 - VIII.1. *P-D-1243 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 2'000.- pour l'aide humanitaire à l'étranger*
 - VIII.2 *P-D-1244 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes du séisme en Haïti*
 - VIII.3 *P-D-1245 Crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour la construction d'une extension de l'école de Compesières en modules préfabriqués*
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune autre rectification, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II PRESTATION DE SERMENT DE M. DAVID PITTIER

La présidente prie M. David Pittier de bien vouloir se lever pendant qu'elle donne lecture de la formule consacrée, prévue à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal et extraite de l'art. 8 (B 6-05) de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

La présidente prend acte, sous les applaudissements de l'assemblée, du serment de M. David Pittier à qui elle souhaite une cordiale bienvenue.

III APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2009

- ➔ N'appelant aucune correction le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2009 est approuvé avec remerciements à son auteur.

IV COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Invitation à participer à la traditionnelle course pédestre « A travers le coteau » qui se déroulera à Bernex le samedi 27 mars à 17h00. Les conseillers municipaux intéressés sont priés de s'annoncer au secrétariat de la mairie.

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Auberge de Compesières – boissons « Juniors ou sportifs »

Conformément à la loi, **M. A. Walder** a pu relever, sur la carte de l'auberge communale de Compesières, trois boissons non alcoolisées dont le prix est inférieur à la boisson alcoolisée la moins chère ; il s'agit du verre de lait, du sirop et du thé froid.

2. Certification Nature et Economie

L'entreprise Bardograves, établie à Bardonnex, a obtenu un label de qualité, par la Fondation Nature et Economie, pour son engagement en faveur de la nature et de l'environnement. Une brochure expliquant le concept est remise à chaque membre du Conseil municipal.

3. Mouvement d'hélicoptères

Les statistiques établies par l'hélistation d'Archamps sont régulièrement transmises à la mairie. Ainsi, en novembre 2009, 23 mouvements d'hélicoptères ont été dénombrés, 38 en décembre et 25 en janvier ; ceci représente une moyenne de 0.93 mouvement par jour pour le dernier trimestre.

4. Transports publics genevois – Ligne n°4

Au vu de la configuration de la boucle du bus à Bardonnex, il est actuellement impossible de prolonger la ligne n° 4, dont le terminus est à Perly, jusqu'à la place De-Brunes. Des contacts ont été entrepris afin d'étudier une transformation physique du site qui permettrait une telle desserte.

5. Aménagement

M. A. Walder a rencontré, en janvier dernier, le Service des monuments et des sites (SMS) afin d'évoquer, entre autres, les plans de site de Landecy et de Compesières ainsi que l'implantation de pavillons scolaires.

Le plan de site de Landecy devrait vraisemblablement aboutir d'ici à quelques semaines, des discussions et des tractations étant actuellement en cours avec les propriétaires.

Le SMS est favorable à un partenariat dans le cadre du plan de site de Compesières, celui-ci est indispensable aux yeux de la commune de Bardonnex afin de ne pas reproduire la problématique connue entre les années 1995 et 2004 avec l'implantation d'une nouvelle école à Compesières.

Quant au projet d'acquisition du poste de gendarmerie à Croix-de-Rozon, il s'avère que les bâtiments anciens situés aux alentours de la parcelle sont inventoriés avec une notation « haute ». Ceci signifie que l'ensemble est digne d'une protection accrue. Cette qualification datant du milieu des années septante, le SMS devrait mettre à jour cette étude afin de confirmer ou d'infirmer cette appréciation.

6. Construction sauvage à Landecy

Le 14 janvier dernier, **M. A. Walder** s'est rendu à une première audience auprès de la commission de recours en matière administrative, ancienne commission LCI (Loi sur les constructions et installations). Le propriétaire de la construction a obtenu de la part des recourants – Etat de Genève et Commune de Bardonnex – un délai de trois mois afin de réorienter son projet et trouver des solutions en accord avec la loi. La commune a réaffirmé son préavis négatif et son incompréhension quant à la poursuite des travaux malgré les injonctions contraires de l'Etat.

M. A. Walder rappelle que l'autorisation de construire avait été refusée par l'Etat avec amende à la clef.

7. Salle de catéchisme

M. A. Walder indique que la commune a pu obtenir, auprès de la paroisse, la location de la salle de catéchisme, le mardi et le jeudi, pour les besoins du parascolaire.

8. EMS de Drize

Bien que ralenti ces dernières semaines en raison des conditions météorologiques, les travaux de construction de l'EMS avancent bien. **Mme N. Mouty** informe que l'ouverture aux résidents reste à définir ; un planning sera établi prochainement par l'architecte.

9. Salle polyvalente

Les soumissions relatives aux travaux de transformation de la salle polyvalente ont été préparées et l'adjudication des travaux se fera à la mi-mars à la mairie.

10. Cadeaux et repas des Aînés

Les membres du Conseil municipal intéressés peuvent consulter les cartes de remerciements reçues à la suite de la distribution des cadeaux de Noël et du repas des Aînés. **Mme N. Mouty** remercie la présence des conseillers municipaux et de leur conjoint lors de ce dernier.

11. Gestion des déchets

Se référant aux derniers chiffres reçus relatifs à l'année 2009, **M. G. Vuillod** relève que les efforts consentis s'avèrent payants : la collecte du papier a progressé de 7.8%, du PET de 27%, du compost de 11.5%, celle du verre restant identique ; les matières incinérées aux Cheneviers ont, quant à elles, diminué de 7.2%. Si en 2006 on comptait une quantité annuelle de déchets s'élevant à 316 kg/habitant, en 2009, le chiffre a passé à 270 kg/habitant, soit une diminution de 15%.

12. Viabilité hivernale

De nombreux événements neigeux se sont produits depuis le début de l'hiver. La commune a procédé à six déneigements et à huit salages. Les températures étant restées négatives entre le 15 décembre et le 25 janvier, **M. G. Vuillod** dénote une grosse consommation de sel.

13. Terrain de football B – arrosage automatique

L'installation de l'arrosage automatique sur le terrain de football B est terminée. Le semis définitif sera effectué lorsque les conditions météorologiques le permettront.

14. Parking – chemin du hangar

Quelques remarques d'usagers ont été faites au sujet des salissures provoquées par la matière du Salève utilisée pour la création des places de parking le long du chemin du hangar. **M. G. Vuillod** indique que les rejets de ladite matière durent quelques mois et que l'espace devrait bientôt avoir un aspect tel que celui des chemins des vignes.

15. Pont de la Savate

M. G. Vuillod informe que la procédure engagée avec les services de l'Etat a été poursuivie. L'ouvrage ne permet dorénavant plus d'accueillir le trafic de véhicules agricoles ou de voitures. Le financement des travaux de réparation doit encore être discuté entre les nombreuses parties concernées.

VI ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ À L'ASSOCIATION DU NOCTAMBUS

Suite à la démission de M. G. Thion, un nouveau délégué communal à l'association du Noctambus doit être désigné.

Au nom de Bardonnex Alternative, **M. Th. Schmid** propose la candidature de M. D. Pittier qui est élu par acclamations.

VII RAPPORTS DES COMMISSIONS

Néant.

VIII PROJETS DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1243 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 2'000.- pour l'aide humanitaire à l'étranger

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. Ch. Hottelier**, auteur du projet. Il explique que la commune de Bardonnex a pour règle de consacrer 1% de son budget à l'aide humanitaire à l'étranger. Or, le budget 2010, étant inférieur à celui de 2009, la somme allouée, soit CHF 46'000.-, est de CHF 2'000.- inférieure à celle attribuée en 2009. Il regrette que cette situation soit principalement due à des rentrées fiscales amoindries et propose un réajustement par l'ouverture d'un crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 2'000.-.

Pour **M. F. Giacobino**, le pourcentage attribué est une base suffisante. Les impôts baissant, les citoyens qui le souhaitent peuvent faire des dons supplémentaires selon leur libre choix. D'autre part, la commune de Bardonnex n'hésitant pas à soutenir des personnes sinistrées en cas de catastrophe, tel le séisme en Haïti, l'aide attribuée porte ainsi sur plus de 1% du budget.

M. Ch. Hottelier précise que le crédit supplémentaire demandé ne peut être assimilé à une aide d'urgence spécifique puisqu'il n'est pas lié à un événement particulier.

M. D. Fischer annonce que le groupe DC et Entente est favorable à cette proposition ; il rappelle que l'attribution d'un pour cent du budget à l'aide humanitaire à l'étranger a été fixée selon l'initiative dudit groupe.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote l'approbation du projet de délibération.**

D-1243 – Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 2'000.- pour l'aide humanitaire à l'étranger.

Considérant,

- le 1% du budget octroyé à ce type d'aide, soit CHF 46'000.- pour 2010,
- la diminution de CHF 2'000.- par rapport au budget 2009 due, entre autres, aux rentrées fiscales en diminution, prévues pour 2010,
- que le fait d'avoir des rentrées fiscales en baisse ne devraient pas avoir comme conséquence une diminution de cette aide,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de Bardonnex Alternative,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire 2010 de CHF 2'000.- alloué à l'aide humanitaire à l'étranger.
2. De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges,
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.00.

Cette délibération est acceptée par 9 oui, 5 non, 1 abstention.

2. P-D-1244 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 5'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes du séisme en Haïti.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**. Il rappelle que la commune de Bardonnex a souvent apporté son soutien à des populations sinistrées. Dans le cas présent, la situation d'urgence a laissé place à la phase de reconstruction. Il a donc semblé logique à l'Exécutif de s'appuyer sur les compétences et l'expérience de la commission Environnement et développement durable afin d'étudier les projets susceptibles d'être soutenus et dont les demandes d'aide affluent à la mairie. Il s'agit d'une décision prise dans l'urgence avec néanmoins un certain temps pour la réflexion.

Avec l'accord de la commission Environnement et développement durable, **M. Th. Schmid** propose un amendement par une modification de la deuxième invite en « *de choisir le ou les bénéficiaires de cette aide* ».

Au nom du groupe DC et Entente, **M. D. Fischer** propose un deuxième amendement, soit de porter la somme à CHF 10'000.-.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote les deux amendements et l'approbation du projet de délibération.**

➔ 1^{er} amendement : La modification de la deuxième invite en « *De demander à la commission Environnement et développement durable de choisir le ou les bénéficiaires de cette aide* » est acceptée à l'unanimité, soit 15 voix.

➔ 2^{ème} amendement : De porter la somme du crédit supplémentaire de fonctionnement à CHF 10'000.- est accepté par 13 oui, 1 non, 1 abstention.

D-1244 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes du séisme en Haïti.

Considérant,

- *la série de secousses sismiques d'une rare ampleur qui a frappé de plein fouet Haïti en ce mois de janvier,*
- *l'appel urgent lancé pour venir en aide aux plus de deux millions de sinistrés,*
- *que la cagnotte de CHF 535.-, récoltée à l'occasion du repas des aînés du dimanche 24 janvier 2010, sera ajoutée au montant de la délibération D-1244,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition de l'Exécutif,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *D'accepter un crédit supplémentaire 2010 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière pour un soutien aux victimes du séisme à Haïti.*
2. *De demander à la commission Environnement et développement durable de choisir le ou les bénéficiaires de cette aide.*
3. *De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.*
4. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.*

Cette délibération est acceptée par 14 oui, 1 abstention.

M. A. Walder précise, à l'attention du public présent, que la cagnotte de CHF 535.- collectée lors du repas des Aînés sera ajoutée à la somme de CHF 10'000.- votée ce soir.

3. P-D-1245 Crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour la construction d'une extension de l'école de Compesières en modules préfabriqués.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder**. Ce dernier relève l'importance du sujet abordé puisque le projet présenté permettrait aux enfants de la commune, après de nombreuses années de débat, de bénéficier d'un environnement scolaire répondant au minimum des exigences d'une école moderne.

Bien que le montant articulé dans la délibération soit conséquent, M. A. Walder estime qu'il ne doit pas être un obstacle à la décision à prendre ce soir. Celle-ci confirmerait les orientations prises suite à la décision du Tribunal administratif en 2004 et permettrait aux enfants de retrouver un peu de sérénité à l'école et plus particulièrement au sein du parascolaire.

M. A. Walder fait un bref historique, rappelant qu'en 1995, devant une augmentation des effectifs, l'inspecteur demandait l'ouverture de classes supplémentaires. La commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) avait alors été interpellée quant à une implantation de nouveaux bâtiments scolaires à Compesières ou à un agrandissement de l'école. Suivant ses orientations, la commune avait choisi de construire une école dans ou à proximité immédiate du bâtiment de la ferme et avait organisé un concours d'architecture. A l'automne 2003, l'autorisation de construire était délivrée. Les recours, se basant sur la valeur historique de la ferme, n'avaient pas tardé à tomber et la commune, après avoir défendu sa position auprès de la commission LCI et du Tribunal administratif, avait finalement été déboutée par le Tribunal fédéral. Celui-ci annulait les autorisations de construire et informait la commune qu'il n'était pas possible de déroger aux règles de la zone agricole, même pour une école. Il lui demandait notamment une planification ainsi qu'une mise en conformité de la zone. Malheureusement, ce qui était querellé par les opposants n'était pas la problématique de la zone agricole mais la valeur patrimoniale de la ferme.

Le Conseil municipal demandait alors à l'Exécutif d'étudier un projet transitoire permettant une amélioration de la situation des classes de l'école, de remplacer les pavillons vieillissants de Compesières et de prévoir, dans l'étude du plan directeur communal, l'évaluation du potentiel de développement du logement et son impact sur les effectifs scolaires. Une nouvelle étude pour la réalisation d'une école répondant aux exigences du département de l'instruction publique devait également être établie.

En mars 2009, un plan directeur communal était adopté par le Conseil municipal et entériné par le Conseil d'Etat en juin 2009. Le Conseil municipal votait ensuite un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour la réalisation d'un plan de site de Compesières. Cette étude devant mener à un projet de loi de déclassement dudit site et devant permettre de choisir un emplacement définitif pour la construction d'une nouvelle école.

Entre-temps, suite à la nomination d'un directeur d'établissement, une réflexion sur les bâtiments et les locaux scolaires était menée. La salle de couture, située au 3^{ème} étage de la Commanderie était supprimée et l'école de La Bossenaz fermée en raison du faible effectif d'enfants à Croix-de-Rozon.

A la rentrée 2009, alors que l'organisation des classes ne devait pas subir de modifications essentielles, des arrivées de dernière minute ont bouleversé l'organisation des degrés scolaires et le DIP s'est trouvé dans l'obligation d'ouvrir une nouvelle classe, reléguant à nouveau le parascolaire dans le petit pavillon. Ce confinement engendre depuis de sérieux problèmes de discipline qui se répercutent au sein du restaurant scolaire.

Confronté aux effectifs devenus trop importants compte tenu de l'exiguïté des classes, à l'installation peu satisfaisante du parascolaire et aux délais importants pour la mise en œuvre d'une nouvelle école, l'Exécutif s'est alors mis en contact avec M. Luc Malnati, architecte, pour étudier la possibilité d'installer quatre pavillons préfabriqués sur le site de Compesières. Après de nombreuses séances et contacts avec les différents services de l'Etat, le groupe « Etudes d'aménagement » de la CMNS a donné son accord de principe pour une telle installation, jusqu'à la construction d'une nouvelle école. A terme, l'ensemble des modules provisoires devra être démonté et le site remis à l'état d'origine.

Pour que la rentrée 2010-2011 puisse se faire dans ces nouveaux locaux, le dossier a, jusqu'à ce jour, été traité en priorité par l'Exécutif. Compte tenu des différents délais, référendaires et administratifs, il est primordial que les membres du Conseil municipal fassent bon accueil à ce projet et le votent sur le siège.

M. A. Walder précise que le lieu choisi et la disposition des modules ont fait l'objet de réflexions ; le jardin du curé a été envisagé mais non retenu en raison du manque de place à disposition et de l'amputation d'une grande partie du préau. Les bâtiments retenus ont des qualités bien précises et leur aspect constructif répond aux exigences et au règlement du DIP. Si le coût des bâtiments s'élève à environ 1 million, l'environnement et le mobilier de ces derniers s'élève à environ 1,4 million. Certes, l'Exécutif a connaissance de quelques postes qui pourraient faire l'objet d'une réduction. M. A. Walder ajoute qu'un bâtiment construit par une collectivité publique se doit d'être exemplaire en terme d'énergie d'où un label Minergie obligatoire, même pour du provisoire.

M. Th. Schmid ressent un gros malaise vis-à-vis de ce projet d'extension d'école en modules préfabriqués. Il suppose que dans l'esprit de tous, ces modules sont provisoires ; or cet aspect n'apparaît ni dans le projet de délibération, ni dans l'exposé des motifs, exception faite du préavis de la CMNS. Dans une dizaine d'années, un bâtiment définitif devrait voir le jour, il faudra donc démolir toutes les installations et aménagements provisoires ; ce coût devrait être ajouté aux CHF 2'400'000.- dont il est actuellement question. De plus, l'emplacement des pavillons dans le verger ne lui paraît pas opportun, tant au niveau environnemental et paysager qu'au niveau pratique et financier. Après étude du devis, M. Th. Schmid aurait un certain nombre de questions techniques à poser ; il aurait souhaité le faire en séance de commission plutôt qu'en séance plénière mais il n'en a malheureusement pas le choix. Voter ce soir la délibération présentée le rend mal à l'aise et il souhaiterait la création d'une commission ad hoc qui étudierait exclusivement ce projet et dont le but serait de présenter le plus vite possible la meilleure des propositions. La finalité serait, bien entendu, le bien-être des écoliers.

Mme I. Micheli Kristof remercie l'Exécutif de s'être penché sur ce projet épineux. Elle comprend les arguments présentés et demande quelle assurance a la commune que les différents départements de l'Etat, ou d'autres instances, ne vont s'opposer ni à l'installation de pavillons, ni à la construction d'une école en dur sur le site de Compesières. Elle est prête à voter la délibération ce soir mais serait favorable à la constitution d'une commission ad hoc qui suivrait la construction des pavillons ainsi que le suivi concret de la construction d'une école.

M. J. Vallet regrette que les membres du Conseil municipal n'aient pas été consultés plus tôt pour un sujet d'une telle importance. Comment expliquer aux concitoyens qu'il n'est pas possible de rouvrir l'école de La Bossenaz et que l'unique solution est l'implantation de nouveaux pavillons à Compesières. Avec cette délibération, le plan d'aménagement de Compesières est lancé. Il s'agit d'un travail d'envergure et le Conseil municipal devra être très motivé et faire preuve de beaucoup d'énergie pour le traiter. Parallèlement, il craint que l'arrivée subite de cette école provisoire ne coupe un certain élan, l'aspect d'urgence étant repoussé.

Selon **M. D. Fischer**, la chance est enfin donnée aux membres du Conseil municipal de prendre leurs responsabilités. Ce projet a certes des défauts, mais il est plus intéressant que La Bossenaz, éloignée et qui ne bénéficie que de deux classes, et il réglerait la situation critique du parascolaire. M. D. Fischer reste persuadé que des économies sont possibles et, dans cet ordre d'idée, il propose, par le biais d'un premier amendement, que le crédit d'investissement soit abaissé à CHF 2'000'000.-. Se référant à la 5^{ème} invite, il soumet un deuxième amendement, soit de n'attribuer 1% du montant des travaux effectués au fonds de décoration que s'il reste suffisamment de disponible sur le montant du crédit d'investissement. Devant la cohérence du projet, il recommande de voter sur le siège la proposition faite ce soir.

M. A. Krasnosselski a parfois eu l'impression, ce soir, de se trouver au cœur d'un débat sans fin dont l'aboutissement reste totalement incertain. Il rappelle que la commune de Bardonnex ne peut pas se permettre d'attendre encore plusieurs années avant d'apporter une amélioration à ses bâtiments scolaires. Par son exposé très complet, M. le maire a démontré la complexité de la problématique et rappelé que, malgré sa volonté, la commune a rencontré beaucoup d'obstacles. Selon M. A. Krasnosselski, l'urgence est de désengorger l'école et il est du devoir du Conseil municipal d'assurer des conditions d'apprentissages correctes aux élèves.

Mme M. Devins demande s'il ne serait pas possible de construire une école en dur à l'emplacement retenu pour les modules préfabriqués.

M. G. Rana Zolana : « Si un recours devait être déposé suite à l'acceptation du projet par le Conseil municipal, que se passerait-il à la rentrée ? »

M. Ch. Hottelier propose d'ajouter, dans le titre, la mention « provisoire ».

Si le seul souci du Conseil municipal est de voir inscrit le terme provisoire dans la délibération, celle-ci devrait être approuvée sans peine. Assez confiant en début de séance, **M. A. Walder** ressent à son tour un certain malaise devant le manque de confiance accordé à l'Exécutif. Il donne quelques informations techniques générales au sujet des équipements et du chauffage envisagé des modules préfabriqués. Pour répondre à Mme Micheli Kristof, il précise qu'aucune garantie quant à l'aménagement du site ne pourra être donnée avant le jour de l'inauguration des différents composants.

Il ajoute que le souci du jour n'est pas de penser à un gonflement futur des effectifs scolaires mais de régler la sur-occupation des classes due à leur exigüité et les problèmes du parascolaire. Il précise néanmoins que, depuis l'acceptation du plan directeur communal, une dizaine de promoteurs se sont présentés à la mairie pour discuter des parcelles susceptibles d'être déclassées.

Il rappelle également le projet HarmoS qui signifierait l'introduction d'un horaire continu au sein des écoles publiques genevoises. Il s'agirait alors de servir plus de 120 repas à midi au lieu des 60 actuels.

Il ajoute que la réouverture éventuelle de La Bossenaz n'enlèverait pas le risque de devoir construire des pavillons provisoires à Compesières d'ici deux à trois ans et impliquerait des problèmes de transports pour la participation des élèves aux activités en commun et aux services parascolaires.

Dans leur intervention, certains conseillers ont relevé le manque d'informations ; il semble à M. Walder que ces quinze dernières années beaucoup plus d'informations ont été données que de décisions prises.

Il termine en précisant que si le projet n'était pas voté ce soir ou s'il provoquait un référendum, il serait quasi impossible que la rentrée 2010-2011 se fasse dans de nouveaux pavillons. Néanmoins, si la délibération est acceptée aujourd'hui et la demande d'autorisation déposée, il n'attendra pas forcément que cette dernière soit définitivement accordée pour procéder à l'installation des modules préfabriqués.

M. Th. Schmid regrette que son intervention ait pu être interprétée comme un manque de confiance envers l'Exécutif, ce qui n'en est absolument pas le cas.

M. D. Fischer demande une suspension de séance.

➔ **A la reprise de la séance, la parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le renvoi en commission demandé, les trois amendements et l'approbation du projet de délibération.**

➔ Le renvoi en commission est refusé par 13 non et 2 oui.

➔ 1^{er} amendement : La modification du titre en « *Crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour la construction d'une extension de l'école de Compesières en modules préfabriqués provisoires* » est acceptée à l'unanimité, soit 15 voix.

➔ 2^{ème} amendement : De diminuer le crédit d'investissement et de le ramener à CHF 2'000'000.- est refusé par 7 oui, 8 non, 1 abstention ; vote tranché par la présidente.

Pour faire suite à l'exposé du maire, **Mme I. Micheli Kristof** estime qu'il est essentiel de faire confiance à l'Exécutif et que le montant du projet est moins important que la philosophie qu'il véhicule.

M. A. Walder la remercie pour cette marque de confiance.

➔ 3^{ème} amendement : De modifier le 5^{ème} décide en « *D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs sous réserve qu'il reste suffisamment de disponible sur le montant du crédit* » est refusé par 6 oui, 9 non.

M. A. Krasnosselski, appuyé par MM. M. Bohren et B. Boymond, demande un vote nominal.

➔ D-1245 Crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour la construction d'une extension de l'école de Compesières en modules préfabriqués.

Considérant,

- la délibération D-1149 du 22 mars 2005 relative à la prise de position du Conseil municipal demandant à l'Exécutif, entre autres, d'étudier rapidement un projet transitoire afin d'améliorer la situation des classes des écoles actuelles,
- la situation difficile de la rentrée de septembre 2009 pour les classes de 4ème, 5ème et 6ème primaires,
- l'augmentation des effectifs par classe qui rend plus difficile l'enseignement avec des classes de 55 mètres carrés dans l'ancienne école,
- l'insuffisance de locaux scolaires eu égard aux objectifs du Département de l'instruction publique,
- la situation du parascolaire, actuellement logé dans un pavillon provisoire exigu,
- l'évolution probable de la prise en charge des élèves (horaire continu, etc.),
- les demandes formulées par Monsieur le Directeur de notre établissement et la Direction de l'enseignement primaire,
- le devis estimatif du mandataire, selon avant-projet du 25 janvier 2010,
- l'article 30, lettre e, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 2'400'000.- pour la construction d'une extension de l'école de Compesières en modules préfabriqués (4 classes).
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 2102.503.01,
3. De la porter à l'actif du bilan – 2102.143.01 – dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités de 2011 à 2020 par le compte 2102.331.01.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1 % du montant des travaux effectifs.

Patrice Arioni	oui	Bernard Boymond	oui
Marc Bohren	oui	Evelyne Butikofer	oui
Christophe Cortiglia	oui	Muriel Devins	oui
Daniel Fischer	oui	Florian Giacobino	oui
Christian Hottelier	oui	Alexandre Krasnosselski	oui
Inès Micheli Kristof	oui	David Pittier	oui
Ginior Rana Zolana	oui	Thierry Schmid	oui
Jacques Vallet	oui		

Cette délibération est prise à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

VIII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Bienvenue

M. P. Arioni, au nom du groupe DC et Entente et **M. G. Rana Zolana**, au nom du groupe Radical et Plus, souhaitent la bienvenue à M. D. Pittier au sein du Conseil municipal.

M. D. Pittier remercie l'assemblée de son chaleureux accueil qu'il convie, avec M. F. Giacobino, à un verre de l'amitié à la fin de la séance.

M. Ch. Hottelier informe que M. D. Pittier intégrera les commissions Sociale et de la culture, Environnement et développement durable et Routes et emplacements communaux.

2. Déchets

M. M. Bohren a pu remarquer à de nombreuses reprises que des sacs poubelle étaient entreposés, bien avant l'heure, à l'angle de la route de Bardonnex et du chemin Babel. Ceux-ci étant fréquemment ouverts, leur contenu se répand sur la chaussée. D'autres déchets, ne correspondant pas à des ordures ménagères, sont aussi très souvent déposés à cet endroit. Il relève également la présence de chiens errants, sans collier, qui éventrent et déchiquettent les sacs restant trop longtemps sur le côté de la route. Il demande à la commission idoine de se saisir de ce problème.

3. Installation de catadioptres

M. D. Fischer demande que la commune procède à l'installation de catadioptres le long de certains trottoirs bordant les routes communales. Il pense notamment aux abords du stade de football, plus particulièrement au niveau du rétrécissement de la chaussée.

4. Sécurité

Bien que l'on puisse constater une diminution de la criminalité, **M. A. Krasnosselski** dénote une recrudescence de cambriolages sur la commune. Il demande que ces derniers soient communiqués à la patrouille de surveillance GPA afin qu'elle organise ses tournées en connaissance de cause.

M. N. Mouty informe que la station Tamoil, située près de la douane du Pont-de-la-Fin, a de nouveau été la cible de malfrats. Ces derniers ont dérobé quelques milliers de francs après avoir agressé la caissière.

5. Jeux d'enfants

Absent lors de la dernière séance du Conseil municipal, **M. J. Vallet** a pu lire dans le procès-verbal que la défektivité des jeux d'enfants, installés en divers endroits sur la commune, avait été signalée. Il demande quelles mesures ont été entreprises à ce sujet.

M. G. Vuillod l'informe qu'un rendez-vous avec l'entreprise en charge de l'entretien des jeux a été agendé au début mars. Dans un premier temps, il sera procédé à un changement des jeux devenus dangereux puis, dans un deuxième temps, à une rénovation des éléments abimés.

6. Boissons « Juniors » ou « sportifs »

M. Ch. Hottelier remercie le maire d'avoir vérifié la disponibilité de telles boissons à l'auberge communale. Il précise que, par son intervention, il souhaitait que celles-ci soient spécifiquement mises en évidence.

7. Autour d'une table

Devant le succès rencontré par la prestation « Autour d'une table », **Mme I. Micheli Kristof** propose à l'Exécutif et à l'ensemble du Conseil municipal de s'associer aux membres de la commission sociale et de la culture pour accompagner ces repas. Depuis quelques mois, il n'est pas rare qu'une vingtaine de personnes participent à ces rencontres et il serait judicieux et sympathique que deux conseillers soient présents. A cet effet, un message sera prochainement adressé à chacun afin de communiquer les dates et les lieux retenus.

8. Transports publics genevois – Ligne n°4

Au vu des difficultés techniques empêchant le bus de la ligne n°4 de rejoindre la place De-Brunes par la route du Gratillet, **Mme E. Butikofer** suggérerait que celui-ci emprunte le chemin du Rouet puis la route de Bardonnex ; un retour par la route du Gratillet devenant alors possible.

M. A. Walder contactera prochainement les Transports Publics Genevois. Se référant au plan directeur des transports 2011-2014, plutôt qu'un demi-tour à la place De-Brunes, il proposerait une poursuite de la desserte jusqu'à Croix-de-Rozon en passant par Charrot et Compesières.

Deux grandeurs de bus circulant sur cette ligne, **M. F. Giacobino** demande s'il serait possible que le petit bus ait son terminus à Bardonnex alors que le grand, pour raisons techniques, terminerait sa course à Perly.

9. Trafic à la route des Hospitaliers

Mme N. Mouty a pu relever une recrudescence de trafic à la route des Hospitaliers. Dès 16h30, un bouchon se forme régulièrement jusqu'au chemin Verbant.

IX CALENDRIER

Commissions	Aménagement	22.03.10	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	16.02.10	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	15.03.10	20h00	Salle des commissions
	Finances et sécurité	11.05.10	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux et emplacements communaux	01.03.10	18h00	Salle des commissions
		16.02.10	20h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	11.02.10	18h30	Salle des commissions
		10.03.10	18h30	Salle des commissions

Bureau du Conseil municipal : le 3 mars 2010 – 18h30 à la mairie.
Conseil municipal : le 16 mars 2010 – 20h30 à la salle des Chevaliers.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h55.

Béatrice Guex-Crosier, Présidente

Christian Hottelier, Secrétaire

Genève, le 12 février 2010/fb